



# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal du 15 juillet 2020

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 15 juillet 2020**  
**Salle Miou Grano à 18h30**

Rectification matérielle délibération DEL-11-2020

Finances : Virement de crédits (dépenses liées au Covid)

Tirage au sort des jurés d'assises

Ressources Humaines :

Amendement de Sauveterre Avenir suite à la commission du personnel.

Prime exceptionnelle Covid

Travaux :

Résultat CAO toiture de l'Eglise

Demande de subventions Chemin de la Gare

CCAS : Election des membres du Conseil Municipal et désignation des personnes publiques au Conseil d'Administration

Vie Associative :

Convention d'occupation du terrain de tennis entre le Tennis Club de Sauveterre et la Commune

Commission Impôts

Désignation de 32 membres de la société civile.

Interventions de Monsieur le Maire :

Covid 19

Relance économique et écologique

Autorisation à Monsieur le Maire de consulter et lancer les études liées aux projets de relance économique et écologique.

**La Séance du Conseil Municipal est consultable ici :**

**<https://www.youtube.com/watch?v=m12-lqWj1Y8&t=963s>**

**(vous pouvez aussi aller sur youtube, page : Mairie de Sauveterre)**

## **Rectification matérielle délibération DEL-11-2020**

Lors du conseil d'installation du Maire et des Adjointes, une erreur matérielle a été faite sur l'ordre de désignation des Adjointes.

En l'espèce, la liste des Adjointes doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, ce qui induit, dans notre cas, que le premier adjoint soit du sexe féminin.

Afin de corriger cette erreur matérielle dans la légalité, après consultation des services du contrôle de légalité de la Préfecture et, de façon la plus simple, il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter cette rectification d'erreur matérielle.

Cette procédure n'étant valable qu'en cas de consensus du conseil municipal.

En l'absence d'accord de l'ensemble des membres du conseil (unanimité), il n'y a pas d'autre choix, que de revoter.

Nous avons voté le 23 mai 2020, à l'unanimité la liste des Adjointes suivante :

Premier Adjoint : Patrick Chéruef  
Second Adjoint : Carole Delafontaine  
Troisième Adjointe : Régis Agret  
Quatrième Adjoint : Huguette Denis  
Cinquième Adjointe : Martine Bouche

Il convient donc de rectifier de la manière suivante :

Première Adjointe : Carole Delafontaine  
Second Adjoint : Patrick Chéruef  
Troisième Adjointe : Huguette Denis  
Quatrième Adjoint : Régis Agret  
Cinquième Adjointe : Martine Bouche

L'avis du conseil est sollicité

**Unanimité**

# Finances

Rapporteur : Jacques Demanse

## Virement de crédits

La pandémie de COVID 19 a entraîné, pour la Collectivité, des dépenses imprévues à hauteur de 21600 € d'achat de fournitures d'hygiène et de sécurité (masques, gels et produits d'entretiens virucides, équipement de protection individuelle pour les employés).

Il convient donc de porter du compte 022 – « dépenses imprévues » au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » de la section de fonctionnement de la somme de 21600 €.

L'avis du Conseil est sollicité

**Unanimité**

## Tirage au sort des jurés d'assises

Rapporteur Jacques Demanse

### Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année il convient de tirer au sort, à partir des listes électorales, le nom de trois personnes qui pourraient être amenées à siéger aux assises.

Les noms, coordonnées et professions de ces électeurs seront transmis au tribunal.

**Pas de vote pour ce point, tirage au sort effectué.**

# Prime exceptionnelle covid19

## Amendement Sauveterre Avenir

Rapporteur Nathalie Jasse

Présentation de l'amendement de Sauveterre Avenir portant sur la remise en cause des modalités de répartition de la prime et demandant la prise en compte de l'ensemble des agents sans distinction dès le 1<sup>er</sup> jour travaillé.

Rapporteur Frédéric Daragnes

La commission du Personnel a validé, à l'unanimité en sa séance du 25 juin 2020 l'attribution d'une prime exceptionnelle.

Conformément à l'article 3 du décret ministériel n°2020-570 du 14 mai 2020 passé au journal officiel de la République Française du 15 mai 2020.

Article 3 « Sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1<sup>er</sup> les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel, ou en télétravail ou assimilé. ».

Cette prime s'attribue donc aux agents qui ont permis d'assurer la continuité de fonctionnement des services et ayant eu un surcroît significatif de travail en présentiel, télétravail ou assimilé et non, comme proposé par les élus de Sauveterre Avenir, au premier jour travaillé.

Cette prime se décompose ainsi, les agents présents 10 jours recevront 330 €, ceux présents 20 jours 660 € et ceux ayant effectué un temps plein 1000 € soit un total de 5640 €.

Il est rappelé que l'ensemble des agents a d'une part, perçu l'intégralité du traitement indiciaire ainsi que la totalité de son régime indemnitaire (y compris la prime d'assiduité) pendant le confinement ainsi que pendant la reprise progressive du travail (déconfinement) et d'autre part, n'a pas eu d'impact sur les congés payés.

Monsieur le Maire indique que les crédits sont disponibles au chapitre

L'avis du conseil est sollicité sur la proposition de la commission personnel

### **15 pour – 4 abstentions**

En conséquence, la proposition des élus de l'opposition Sauveterre Avenir est rejetée.

# Travaux

## Résultat CAO toiture de l'Eglise

Rapporteur Patrick Cheruel

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 juillet a étudié les 3 propositions des Entreprises au marché de maîtrise d'œuvre de la réfection de la toiture de l'église.

Vous trouverez le compte rendu en annexe.

La commission propose au Conseil de retenir l'Entreprise Emotech pour un montant de 9 558 euros TTC.

L'avis du Conseil est sollicité.

**Unanimité**

## Demande de subventions travaux Chemin de la Gare

Rapporteur Jacques Demanse

Dans le cadre des travaux pour l'aménagement du Chemin de la Gare et ses voies annexes, nous pouvons instruire des demandes de subventions à l'Etat, la Région et le Département.

L'avis du Conseil est sollicité.

**Unanimité**

# CCAS

Rapporteur Carole Delafontaine

## **Election des membres du Conseil Municipal et désignation des personnes qualifiées au Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'une part, de membres du Conseil Municipal élu.e.s sur liste désignée et à scrutin secret selon la proportionnelle au plus fort reste de cette élection.

### **Deux listes étaient présentées :**

La liste de Carole Delafontaine avec : Carole Delafontaine, Marianne Cuerq, Martine Bouche, Richard Guintrand

La liste de Emilie Beynet avec : Emilie Beynet, Mathias Durand, Nathalie Jasse

### **Résultat des votes :**

La liste de Carole Delafontaine a obtenu 16 voix soit 3 sièges

La liste de Emilie Beynet a obtenu 3 voix soit 1 siège

S'en est suivie une interruption de séance.

### **Sont élues après vérification auprès des services préfectoraux :**

Carole Delafontaine, Marianne Cuerq, Martine Bouche, Emilie Beynet

Et, d'autre part, de personnes qualifiées en nombre égal.

Concernant les personnes qualifiées, Monsieur le Maire indique que l'affichage indiquant le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS n'a donné lieu à aucune désignation de la part des représentant des associations familiales, des associations de personnes handicapées, des associations de retraités et de personnes âgées, et des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. A ce titre, Monsieur le Maire propose de désigner des personnes de la société civile de la Commune ayant un intérêt au secteur social :

Mme BARKER Marcelle

Madame AMOUROUX Magali

Madame HALILI Jessie

Monsieur COUSTON Marc-Edouard

# VIE ASSOCIATIVE

**Rapporteur Patrick Cheruel**

Convention d'occupation du terrain de tennis entre le Tennis Club de Sauveterre et la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention annexée à ce rapport.

Monsieur Cheruel indique au conseil qu'à la convention présentée, il sera rajouté que la municipalité se réserve le droit d'utiliser cet espace sportif si un évènement, dont elle appréciera l'importance, le nécessite.

L'avis du Conseil est sollicité

**Unanimité**

## Commission Impôts

**Rapporteur Jacques Demanse**

Pour donner suite au renouvellement général des élus, il convient de désigner 32 membres de la société civile dont 16 (8 titulaires/8 suppléants) seront nommés par la direction générale des finances publiques, commissaires, en vue de siéger en commission impôts. Le Maire est président de fait de la Commission.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un agent de la Commune peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose 32 membres.

L'avis du conseil est sollicité.

**Unanimité**



# **Intervention de Monsieur le Maire sur la période covid 19 (confinement, déconfinement progressif...)**

Disponible sur la vidéo du conseil, :

<https://www.youtube.com/watch?v=m12-lqWj1Y8&t=963s>

(vous pouvez aussi aller sur youtube, page : Mairie de Sauveterre)

## **Autorisation à Monsieur le Maire de consulter et lancer les études liées aux projets de relance économique et écologique.**

Monsieur le Maire fait part de son entrevue le 5 juin avec Monsieur le Préfet du Gard ;

notamment sur la demande d'aide aux collectivités locale formulée par Monsieur le Maire auprès de l'Etat via Monsieur le Préfet du Gard pour réaliser concrètement des travaux et projets favorisant la relance économique et écologique.

Monsieur le Préfet nous informe que des subventions importantes (aides aux collectivités territoriales) seront attribuées à hauteur de 50 à 70% à condition que ces projets soient réalisés dans un délai maximum de 2 ans.

Des esquisses sur les futurs projets devront être présentées Fin juillet en Préfecture du Gard.

Monsieur le Maire sollicite le conseil en vue de l'autoriser à consulter les maîtrises d'œuvres et lancer les études de faisabilité et de projets écologiques.

### **Unanimité**

#### **Proposition de Monsieur le Maire pour la majorité municipale :**

Les projets sont :

- Rénovation énergétique, gestion de l'énergie bâtiments communaux, résidence Maya Séverin, Mairie, salle des sports.
- Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux, salle des sports, salle des fêtes, pôle culturel, bâtiments des services techniques
- Pose ombrières photovoltaïques sur parkings (à déterminer)
- Constructions : annexe à la salle des sports